

En 2019, 38 703 travailleurs indépendants ont déclaré des dividendes au titre de leurs revenus de 2018. Le nombre de déclarants de dividendes est en hausse sur un an (+10,9 %), du même ordre que le nombre de déclarants assujettis à l'impôt sur les sociétés (IS), susceptibles de déclarer des dividendes.

Les dividendes moyens s'élèvent à 38 213 €. Ils représentent en moyenne 34 % de l'assiette sociale moyenne des déclarants, et devraient dégager un produit de cotisations de l'ordre de 368 M€.

CHIFFRES ESSENTIELS

**Dividendes annuels moyens de
38 213 €**

**1 479 M€ de dividendes déclarés
38 703 déclarants**

**5,5 % de la population potentielle
34 % de l'assiette sociale**

**+10,9 % de déclarants sur un an
+56,2 % de dividendes moyens**

**368 M€ de cotisations appelées
+73,2 % de dividendes déclarés**

■ TROIS POPULATIONS DISTINCTES AU SEIN DES DÉCLARANTS DE DIVIDENDES¹ AU TITRE DE 2018

Parmi les 38 703 déclarants de dividendes au titre des revenus de 2018, on distingue trois sous-populations :

- les déclarants de dividendes au titre des revenus de 2018 qui n'avaient pas déclaré de dividendes au titre des revenus de 2017, soit 17 810 actifs ;
- les déclarants de dividendes au titre des revenus de 2018 qui avaient également déclaré des dividendes au titre de 2017, soit 20 698 actifs ;
- les primo-déclarants à l'IS (début d'activité en 2018) ayant déclaré des dividendes, soit 195 actifs.

Par ailleurs, 37 % des déclarants de dividendes au titre de 2017, toujours en activité en 2018, n'ont pas déclaré de dividendes au titre de 2018 (12 118 actifs sur un peu moins de 33 000 actifs en 2018 ayant déclaré à l'IS et des dividendes en 2017, et déclarés à l'IS en 2018).

■ 1,5 MD€ DE DIVIDENDES DÉCLARÉS AU TITRE DE 2018, MONTANT EN PROGRESSION DE 73 %

1 479 millions d'euros de dividendes ont été déclarés par les travailleurs indépendants au titre de leurs revenus de 2018. 656 M€, soit 44 % l'ont été par des commerçants, 525 M€ (36 %) par des professions libérales et 298 M€ (20 %) par des artisans. Le montant des dividendes déclarés augmente de 73 % sur un an, notamment chez les professions libérales (+83 %) et les commerçants (+94 %), et de façon moins forte chez les artisans (+31 %).

Parallèlement, les assiettes sociales globales, quel que soit le groupe professionnel, progressent, entre les deux exercices de déclaration de revenus, passant de 3 132 M€ à 4 349 M€ (+25,3 %).

Tableau 1 : les déclarants de dividendes au titre de 2017 et 2018

Type de déclarants	Nombre de déclarants de dividendes
Cotisants ayant déclaré des dividendes au titre de 2017	34 913
dont cotisants actifs en 2017 et inactifs en 2018	2 097
dont cotisants ayant déclaré des dividendes au titre de 2017 et non au titre de 2018	12 118
dont cotisants ayant déclaré des dividendes au titre de 2017 et de 2018	20 698
Cotisants ayant déclaré au titre de 2018 et non au titre de 2017	17 810
Cotisants nouvellement affiliés en 2018 et ayant déclaré des dividendes au titre de 2018	195
Total des cotisants ayant déclaré des dividendes au titre de 2018	38 703

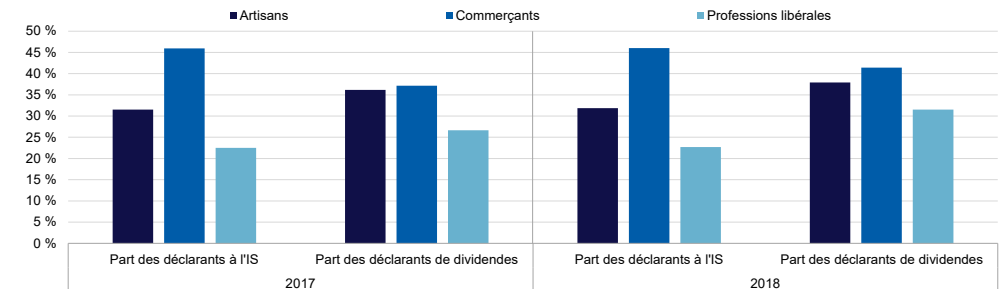
Source : Urssaf, exploitation des déclarations sociales des indépendants (DSI) 2018 et 2019 (revenus au titre de 2017 et 2018).

Tableau 2 : détail par groupe professionnel de l'assiette sociale sur les cotisations au titre des dividendes de 2018

	Artisans	Commerçants	Professions libérales	Total
Nombre de déclarants de dividendes	13 239	14 458	11 006	38 703
Structure des déclarants	34,2 %	37,4 %	28,4 %	100,0 %
Dividendes totaux en M€	297,9	656,0	525,0	1 479,0
Évolution des déclarants de dividendes	4,9 %	11,4 %	18,2 %	10,9 %
Évolution des dividendes totaux 2018/2017	30,8 %	93,6 %	82,6 %	73,2 %
Structure des dividendes	20 %	44 %	36 %	100 %
Assiette sociale des déclarants en M€	981,7	1 626,9	1 740,2	4 348,7
Structure de l'assiette sociale des déclarants	23 %	37 %	40 %	100 %

Source : Urssaf, exploitation des DSI 2018 et 2019 (revenus au titre de 2017 et 2018).

Graphique 1 : structure des déclarants suivant le groupe professionnel



Source : Urssaf, exploitation des DSI 2018 et 2019 (revenus au titre de 2017 et 2018).

¹ Depuis la LFSS pour 2013, l'ensemble des travailleurs indépendants exerçant leur activité dans le cadre de sociétés assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS) voient leurs dividendes intégrés dans l'assiette sociale.

■ LES DÉCLARANTS DE DIVIDENDES EN HAUSSE

Au titre des revenus 2018, plus de 38 700 cotisants à la Sécurité sociale des travailleurs indépendants ont déclaré des dividendes, soit 5,5 % de la population potentielle² (du même ordre qu'au titre de 2017). La nouvelle dynamique des déclarants de dividendes (+10,9 %) est majoritairement portée par la population des professions libérales (+18,2 %) et des commerçants (+11,4 %), et dans une moindre proportion par les artisans (+4,9 %).

Dans le même temps, le nombre de cotisants assujettis à l'impôt sur les sociétés (IS), et donc susceptibles de déclarer des dividendes, a connu une progression beaucoup plus atone toute population confondue (+0,6 %), et beaucoup moins hétérogène entre les différents groupes professionnels (+1 % chez les artisans et les professions libérales, et +0,1 % chez les commerçants).

■ UNE SUR-REPRÉSENTATION DES PROFESSIONS LIBÉRALES PARMIS LES DÉCLARANTS DE DIVIDENDES

Les cotisants relevant des professions libérales et déclarant des dividendes sont sur-représentés (28,5 % alors qu'ils ne représentent que 23 % de l'ensemble des cotisants assujettis à l'IS). Cet écart est bien moins marqué chez les artisans (38 % versus 32 % assujettis à l'IS) et à l'inverse les commerçants sont sous-représentés (41 % versus 46 % assujettis à l'IS).

■ UNE FORTE DISPERSION DU DIVIDENDE MOYEN SELON LE GROUPE PROFESSIONNEL

Le montant moyen des dividendes déclarés au titre de 2018 est de 38 213 € tous déclarants confondus (47 706 € pour les cotisants en profession libérale, 45 374 € pour les commerçants et 22 501 € pour les artisans).

En moyenne, quel que soit le groupe professionnel, les dividendes représentent 34 % de l'assiette sociale. Le poids des dividendes sur l'assiette sociale est de 30 % pour les professions libérales (pour une assiette sociale moyenne de 158 114 €, soit la plus élevée) et pour les artisans (74 151 € d'assiette), et 40 % pour les commerçants (112 523 €).

■ LES DIVIDENDES REPRÉSENTENT 34 % DE L'ASSIETTE SOCIALE

Si les dividendes représentent en moyenne 34 % de l'assiette sociale des travailleurs indépendants ayant déclaré des dividendes (cf. tableau 3), ils représentent plus de 50 % de l'assiette sociale pour la moitié d'entre eux (et plus de 90 % pour 10 %) - cf. graphique 2.

Environ 1 % des cotisants déclarant des dividendes n'ont pas déclaré de rémunération, avec des dividendes moyens s'élevant à près de 44 900 €.

Plus les dividendes moyens sont élevés, plus ils représentent une part croissante de l'assiette sociale moyenne (cf. graphique 3); ils constituent respectivement 5 % et 20 % de l'assiette sociale lorsqu'ils sont inférieurs à 5 000 € et 20 000 €, et bien plus de 50 % lorsqu'ils dépassent les 200 000 €.

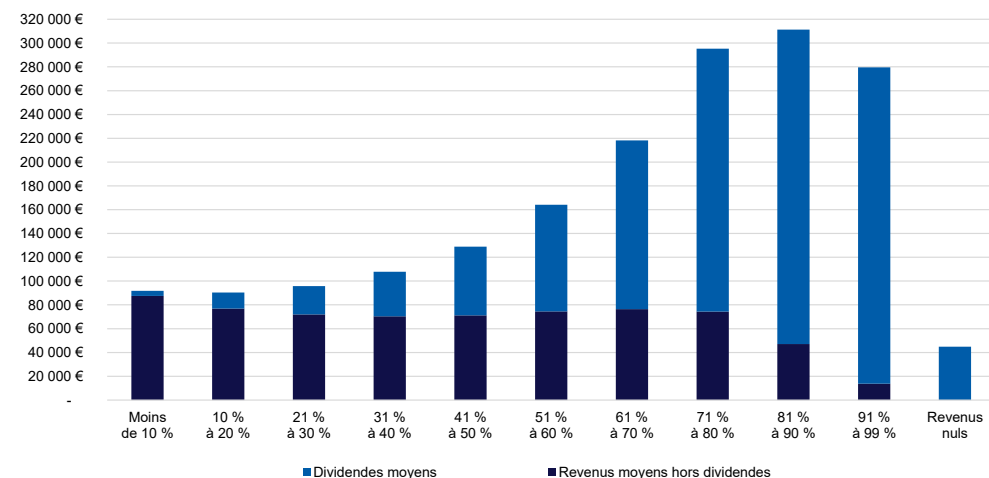
■ UNE HAUSSE DES DIVIDENDES MOYENS AU TITRE DE 2018

Le montant moyen des dividendes déclarés au titre de 2018 est de 38 213 €, en augmentation de 56,2 % sur un an (cf. tableau 3), en raison d'une forte hausse des montants de dividendes déclarés (+73,2 %) ainsi que du nombre de déclarants (+10,9 %).

La hausse des dividendes moyens est particulièrement forte chez les commerçants (+74 %) et chez les professions libérales (+54 %). Elle est un peu moins marquée pour les artisans (+25 %).

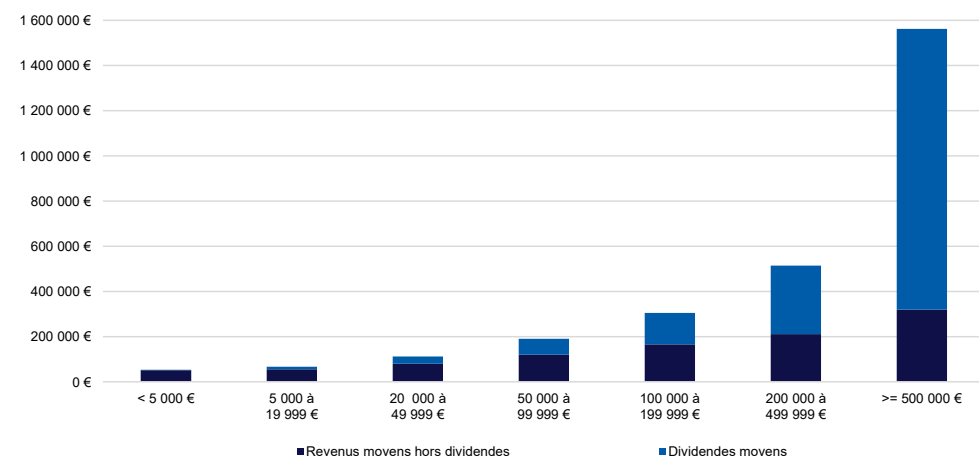
² Ensemble des actifs exerçant une ou plusieurs activités non salariées non agricoles soumises à l'impôt sur les sociétés, sous forme individuelle ou en société.

Graphique 2 : décomposition de l'assiette moyenne entre dividendes et revenus selon la part des dividendes dans l'assiette sociale



Source : Urssaf, exploitation des DSI 2018 et 2019 (revenus au titre de 2017 et 2018).

Graphique 3 : décomposition de l'assiette moyenne entre dividendes et revenus selon le niveau de dividendes



Source : Urssaf, exploitation des DSI 2018 et 2019 (revenus au titre de 2017 et 2018).

Tableau 3 : détail par groupe professionnel de l'assiette moyenne sociale sur les cotisations au titre des dividendes de 2018

	Artisans	Commerçants	Professions libérales	Total
Dividendes moyens (en €)	22 501	45 374	47 706	38 213
Évolution des dividendes moyens 2018/2017	24,7 %	73,8 %	54,4 %	56,2 %
Assiette sociale moyenne des déclarants (en €)	74 151	112 523	158 114	112 362
Évolution de l'assiette sociale moyenne 2018/2017	13,7 %	30,8 %	23,7 %	25,3 %
Part des dividendes dans l'assiette sociale	30 %	40 %	30 %	34 %

Source : Urssaf, exploitation des DSI 2018 et 2019 (revenus au titre de 2017 et 2018).

■ LES DIVIDENDES MOYENS DES PRIMO DÉCLARANTS UN PEU PLUS ÉLEVÉS

L'assiette moyenne de la sous-population des nouveaux déclarants de dividendes, déjà en activité en 2017, est plus élevée de 3,1 % par rapport à celle de l'ensemble de la population des déclarants 2018, avec des dividendes moyens plus élevés de 10,1 % (42 082 € versus 38 312 €). Ce constat concerne tous les groupes professionnels, mais dans des proportions différentes. Ainsi, les dividendes moyens des primo-déclarants (de dividendes) commerçants ou en profession libérale sont nettement plus élevés que ceux de l'ensemble des déclarants (respectivement de +11,3 % et +10,6 %). Pour les artisans, les dividendes des primo-déclarants sont également plus élevés que ceux de l'ensemble des déclarants artisans, mais dans une moindre proportion (+3,5 %).

La part des dividendes moyens dans l'assiette sociale moyenne est un peu plus élevée (36 % versus 34 %), et ce quel que soit le groupe professionnel.

■ DES DIVIDENDES MOINS ÉLEVÉS PARMIS LES ACTIFS AYANT DÉCLARÉ DES DIVIDENDES AU TITRE DE 2017 ET EN 2018

Les déclarants de dividendes au titre de 2017 et de 2018 voient leur assiette moyenne moins élevée de 2,1 % par rapport à celle de l'ensemble des déclarants au titre de 2018. Leurs dividendes moyens sont moins élevés de 8,3 %. La part des dividendes dans l'assiette sociale est très proche de celle de l'ensemble des déclarants (32 % versus 34 %).

La part des dividendes moyens dans l'assiette sociale moyenne de ces déclarants est un peu plus faible que celle de l'ensemble des déclarants (32 % versus 34 %), en particulier pour les commerçants (37 % versus 40 %) et les professions libérales (28 % versus 30 %).

■ UNE FORTE PROGRESSION DES PRODUITS DE COTISATIONS ISSUES DES DIVIDENDES

L'estimation des produits de cotisations assises sur l'assiette des dividendes déclarés au titre de 2018 est de l'ordre de 368 M€ (tous risques confondus, hors risques vieillesse et invalidité des professions libérales). Ce montant est en forte augmentation par rapport au produit estimé au titre des revenus de 2017 (230 M€).

Tableau 4 : l'assiette sociale des « nouveaux » déclarants de dividendes au titre de 2018 déjà en activité en 2017

Groupe professionnel	Nombre de déclarants de dividendes	Structure des déclarants	Dividendes totaux en M€	Structure des dividendes	Assiette sociale des déclarants en M€	Structure de l'assiette sociale des déclarants	Dividendes moyens (en €)	Assiette sociale moyenne des déclarants (en €)	Part des dividendes dans l'assiette sociale
Artisans	5 936	33 %	138,2	18 %	442,3	21 %	23 278	74 509	31 %
Commerçants	6 702	38 %	338,5	45 %	773,8	38 %	50 503	115 448	44 %
Prof. libérales	5 172	29 %	272,8	36 %	847,1	41 %	52 753	163 797	32 %
Total	17 810	100 %	749,5	100 %	2 063,2	100 %	42 082	115 842	36 %

Source : Urssaf, exploitation des DSI 2018 et 2019 (revenus au titre de 2017 et 2018).

Tableau 5 : l'assiette sociale au titre de 2018 des déclarants de dividendes au titre de 2017 et 2018

Groupe professionnel	Nombre de déclarants de dividendes	Structure des déclarants	Dividendes totaux en M€	Structure des dividendes	Assiette sociale des déclarants en M€	Structure de l'assiette sociale des déclarants	Dividendes moyens (en €)	Assiette sociale moyenne des déclarants (en €)	Part des dividendes dans l'assiette sociale
Artisans	7 701	43 %	178,1	24 %	584,9	28 %	23 120	75 954	30 %
Commerçants	7 217	41 %	292,0	39 %	790,9	38 %	40 458	109 593	37 %
Prof. libérales	5 780	32 %	255,2	34 %	900,2	44 %	44 154	155 740	28 %
Total	20 698	116 %	725,2	97 %	2 276,0	110 %	35 039	109 963	32 %

Source : Urssaf, exploitation des DSI 2018 et 2019 (revenus au titre de 2017 et 2018).